



Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230413-20_04_2023-DE



N° 20/04_2023

Le 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,

Dûment convoqué le 7 avril 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Laurent MATHE, Carole LASSAUSAIE, Bernadette SANCHEZ, Annie SANCHEZ-BONNET, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Sylvain MACLE,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR à Patrick MARGIER

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Armelle GIRERD -CHANEL à Patrick MARTY

Grégory BERTHET à Sylvain MACLE

Hassina BECHAR à Pascale BIDARD

Étaient absents :

Olivier KLEIN, Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 9

Procurations : 5

Votants : 25

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de compte de gestion 2022 dressé par la Responsable du Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu et adressé à la collectivité,

CONSIDÉRANT l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public,

CONSIDÉRANT l'exécution du budget de l'exercice 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 dressé par la Responsable du Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

